

## Procès-verbal du CA du 4 février 2023 (Agde à 9h00)

### 1-Approbation du CR du CA du 3 décembre 2022 et du PV de l'AG 2023

► **Vote : le CR du 3 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.**

► **Vote : le PV de l'AGO du 10 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.**

### **2- Le CLUB - informations et vote du CA pour autoriser la publication de projets voyage ou ateliers**

**2-1 RAPPEL du Président** : ni L'UTL, ni bien entendu le Club Culture et loisirs ne sont organisateurs ni co-organiseurs de sorties culturelles ou/et pédagogiques ou de voyages. La commission Club examine la possibilité que l'information d'un prestataire de tourisme proposant tel voyage ou telle sortie, organisé par ce prestataire spécialisé professionnel, soit communiquée aux adhérents de l'UTL. La commission soumet son analyse au CA qui valide ou non l'autorisation de donner cette information à ses adhérents.

Les inscriptions et fonds versés ne transitent pas par l'UTL mais sont traités directement entre le prestataire et chaque participant.

Un courriel de Mr Sanchez (envoyé aux membres de la commission Club et au Président) est lu par le Président aux membres CA. Il y remet en question l'idée de souscrire à une assurance garantie financière par l'UTL pour les voyages car ils sont toujours organisés par une agence de voyages, prestataire professionnel qui prend donc la responsabilité de tout.

Il souligne que cette assurance serait au contraire nécessaire dans le cadre de sorties à la journée initiées par un professeur de l'UTL ou le club car dans ce cas l'UTL peut être amené à être organisateur si ce n'est pas proposé par un prestataire de service.

Mr Ravaille, le président, répond à l'écrit de Mr Sanchez, expliquant que

- Si le voyageur est défaillant et si on est considéré comme coorganisateur, le juge pourrait aller vers le coorganisateur et qu'il est donc utile de s'assurer d'une garantie financière pour protéger l'UTL34
- On offre à la vente (en informant les adhérents) des forfaits de voyageurs et ces offres n'ont pas un caractère occasionnel. En facilitant la conclusion d'un voyage, on peut rentrer dans le champ d'application du code du tourisme des articles L211-1, L211-2, L211 et on pourrait être considéré comme co-organisateur. Il ne faut pas prendre ce risque.
- Le président conclut qu'il va voir rapidement à prendre une garantie financière pour l'UTL par l'intermédiaire de l'association « Génération mouvement »

### 2-2 VOYAGES et SORTIES présentés la Vice-présidente du Club Claude Fournier

Le club examine la faisabilité de proposer la communication de voyages ou sorties proposés et organisé par des professionnels du tourisme à nos adhérents.

#### **a) Information sur le voyage à Malte proposé « par Nouvelles Frontières »**

Une réunion d'informations est prévue le samedi 18 mars 2023 à Sète avec ce voyageur et l'initiatrice Mme Brach)

**Projet présenté : Circuit Au Cœur de Malte du 13.-20.9.2023 au 20-09-2023**

*Prix nets TTC par personne incluant le logement 7 nuits en chambre double standard et la formule pension complète*

*Tarif valable sur une base de 30 participants : 1.470 € TTC*

► **Vote du CA pour autoriser la publication de ce voyage vers les adhérents : adopté à l'unanimité**

## **b) Ratification de la Visite du Bateau à Marseille le 11 février 2023 (9h30/18h30) autorisée en urgence par le président**

Sortie organisée et proposée par le voyageur « Nouvelles Frontières » il s'agit d'une invitation avec repas gratuit et un coût de transport en car de 22 euros/pers.

► **Vote du CA pour ratifier la décision du président : Le CA prend acte de cette ratification et valide cette autorisation à l'unanimité.**

## **2-3 informations sur le CALENDRIER PREVISIONNEL 23/24/25 adressé aux professeurs qui souhaitent proposer à l'information des étudiants, des voyages organisés par des prestataires de voyages.**

**Appel à projets** : fiche appel à projets à renvoyer avant le 10 mars 2023

**Réunion des initiateurs de projets** : samedi 18 mars 2023 à SETE présentation pour harmonisation des projets

**Réunion de la Commission Club** : samedi 25 mars 2023 avis sur les projets des prestataires de voyage

**Réunion du Conseil d'Administration** : samedi 1er avril 2023 : vote autour de ces propositions de prestataires de voyages ciblés

**Mise sur site et affichage dans tous les sites** : début mai 2023

## **3- Communication du Trésorier : Point financier de l'exercice en cours**

(Document joint sur la situation en cours à ce jour en PJ distribué aux membres du CA)

Le Trésorier rappelle l'attention de tous sur la dépense non négligeable à prévoir autour de la fête de l'UTL. Actuellement la situation fait ressortir une dépense de 4000 à 5000 euros de plus que l'an passé à la même époque.

Le CA prend acte de la situation financière de notre budget 2022-23 qui reste saine à ce jour.

Le président remercie les VP des petites fêtes de convivialité qui ont été organisées dans les sites et réaffirme que les dépenses engagées pour ces fêtes de site, sont nécessaires pour la vie de notre association et la cohésion amicale et conviviale au sein de chaque site.

## **4-Choix du site pour la prochaine AGO qui présentera l'élection d'un nouveau CA**

**Vote du lieu** : ► **L'AGO (élective d'un nouveau CA) est fixée unanimement à la date du samedi 9 décembre 2023 à Mèze**

## **5- L'UFUTA et Nous**

### **5-1 Organisation des CHARDONS 2024 par l'UTL34**

Suite à sa candidature, l'UTL34 a été désignée par le CA de l'UFUTA pour être organisatrice de cette manifestation en juin 2024

Le Président propose 2 sites de l'UTL pour accueillir cette manifestation : SETE et/ou AGDE.

Il précise que ce travail d'organisation sera un travail lourd pour l'UTL34

► **Invitation du BUREAU de l'UTL à la réunion avec le conseil scientifique de l'UFUTA, en Visio sur Teams, le vendredi 10 mars à 14h**

#### **► Réunions ultérieures du groupe en charge de l'organisation**

La première réunion sera décidée au CA du 11 mars mais devra se situer avant les vacances d'été 2023

#### **Budget pour cette manifestation**

Il ne sera certainement pas possible en juin 2024, d'organiser une fête de l'UTL, à la même période que la manifestation des « chardons ». De plus c'est la structure qui reçoit la fête des Chardons qui finance les prestations bien qu'elle soit aidée par une subvention de l'UFUTA. Celle-ci prévoit d'allouer un budget maximum de 5000 euros versé en 2 fois pour aider la structure qui reçoit et organise cette manifestation de l'UFUTA.

L'UTL34 doit essayer d'obtenir un maximum de subventions ou sponsors.

Toutes les UTL de l'UFUTA sont conviées à participer à cette manifestation du concours des Chardons mais l'hébergement et les repas sont financés par les structures elles-mêmes.

## Concours des Chardons

Pour chacune des 5 catégories, le vainqueur sera invité à présenter sa prestation le jour J soit en présentiel soit sous forme de DVD

Il faudra prévoir une soirée et une salle pour présenter les prestations gagnantes en présentiel ou sur DVD  
Ainsi qu'un lieu pour tenir l'AG annuelle de l'UFUTA.

### **5-2 Le concours des PLUMES 2023** – candidats étudiants de l'UTL34 pour concourir

L'UTL présentera 2 prestations : Une Nouvelle écrite par une étudiante Mme Catherine Henri et une étude thématique rédigée par M. Richard Clapies

Le titre de la Nouvelle est « Dans ses yeux » et celui de l'étude Thématique est "Le monde face à ses déchets Situation et solutions françaises"

Ces travaux ont été lus par M. Marc Butez et le Président va en prendre connaissance prochainement. Les dossiers doivent être envoyés au comité scientifique de l'UFUTA début mars 2023.

C'est l'UTL34 qui est candidate à récompense pour les travaux de ses étudiants.

### **5-3 Représentants de l'UTL34 à l'AGO de l'UFUTA du 12 juin 2023 au 13 juin 2023 inclus à Saint Germain en Laye**

Mr Ravaille propose pour l'UTL34 une délégation de 4 personnes + 2 pouvoirs pour l'AG

L'AG qui aura lieu à **Saint Germain en Laye**, au cours de laquelle le jury récompensera les travaux présentés au concours des Plumes de l'UFUTA.

IL propose pour la composition de la délégation :

- Mme Jegat (remplaçante du président au CA UFUTA)
- Les 2 candidats au concours des plumes. Mr Clapies et Mme Henri

Suppléants au cas où les candidats ne seraient pas gagnants : sont candidats M. Bocage et Mme Diaz ?

Mr Guyon demande à participer à cette manifestation avec la délégation UTL34 mais à ses frais personnels (trajet autonome et hébergement familial sur Saint Germain). Sa demande est acceptée.

Une conférence pour les participants à cette AG est proposée de 14h à 16h par l'UTL de à Saint Germain  
Départ en TGV le lundi 13 juin de bonne heure retour très tardif le 14 juin en train

► **Vote : le CA valide à l'unanimité toutes ces propositions**

### **5-4 Présentation de notre université sur le site de l'UFUTA**

Olivier Barale, webmaster du site de UFUTA, présente le projet

Chaque UTL doit proposer une présentation normée sur le site de l'UFUTA pour se faire connaître.

- On doit proposer : Une photo libre de droit représentative de l'université
- Un texte de 10 lignes qui met en avant une originalité de notre université.
- Trois points à mettre en valeur spécifiques à notre structure avec des Picto

L'UTL34 sera la première à se présenter

Mr Ravaille fait appel aux membres du CA et les remercie pour leur participation à ce projet :

« Pour la fin des vacances au plus tard le 4 mars il faudrait lui envoyer par email, (en mettant comme objet de l'email : « com UFUTA ») une photo libre de droit, un texte présentant de façon personnalisée notre université ou des points intéressants de l'UTL34 »

## **6- La Fête 2023 de l'UTL34**

**INFORMATION : Mise à disposition de la salle Brassens accordée par la Municipalité de Sète le samedi 27 mai 2023**

On avait demandé le samedi 3 juin ou le 10 juin, malheureusement la Mairie n'a pas pu nous suivre

► **La 1<sup>ère</sup> réunion de la commission des fêtes doit concerner tous les membres du CA**. Elle est fixée ce jour au mercredi 8 février 14h30 à AGDE

## 7- Communication de Michele Jégat directrice des Etudes

### 7-1 Les conférences. :

Il y a eu une petite cinquantaine de conférences organisées et proposées entre novembre 2022 et mai 2023 tous sites confondus.

#### L'Inscription des participants :

Pour éviter les inscriptions en doublons (entre les inscriptions prises auprès des VP des sites qui reçoivent les conférences et les inscriptions en ligne sur le site), il serait bien que les VP communiquent très régulièrement avec O. Barale leur liste d'inscriptions **ou mieux** inscrivent en ligne les étudiants qui se sont inscrits auprès d'eux. Cela permettrait :

De voir en temps réel, le nombre d'inscrits à chaque conférence,

D'avertir le professeur s'il y a trop peu d'inscrits pour annulation éventuelle de la conférence

De gérer le nombre s'il y a trop d'inscrits par rapport à la capacité de la salle (ex : Sète avec la conférence de M, Blasco)

D'avertir tous les inscrits à une conférence si elle est brutalement annulée par absence imprévue du conférencier, via sms envoyés par Olivier Barale.

Il faut aussi insister sur le fait que les conférences sont **ouvertes à tous mais avec obligation de se préinscrire**

### 7-2 Les professeurs (dont la date de la réunion est proposée le 3 juin 2023 sur bilan 22/23 et rentrée 23/24)

- Pour faire des économies de photocopies pour l'UTL, certaines professeurs demandent leur liste d'étudiants avec leur email pour pouvoir envoyer à leurs étudiants les documents de travail par internet. Nous avons adopté cette démarche lors du confinement en virtuel et encore actuellement pour nos cours virtuels.
- Le Président se montre très réticent à cette idée de liste d'emails d'étudiants circulant sur la toile via l'UTL pour chaque cours de chaque professeur en apportant de nombreux arguments restrictifs (**respect du RGPD**).
- De nombreux professeurs peuvent adopter d'eux-mêmes cette démarche d'envois par emails en demandant personnellement à chacun des étudiants de leur cours, d'indiquer leur email s'ils souhaitent recevoir les documents sur leur boîte de messagerie internet personnelle.

### 7-3 Les listes d'appel des étudiants dans chaque cours

Les listes d'appel des adhérents participant aux cours suivis de l'UTL doivent être actualisées lors de chaque période de petites vacances par les VP et cette actualisation communiquée à Olivier Barale.

Cela permet de prévenir très vite les étudiants du cours en cas d'absence subite et imprévue d'un professeur. Olivier Barale peut envoyer un sms rapidement à tous les étudiants du cours, en particulier à ceux qui viennent d'un autre site.

## 6- Révision du Calendrier des dates des réunions

-Commission de la fête avec tout le CA : **le mercredi 8 février 14h30 à Agde**

**-Réunion avec le conseil scientifique UFUTA pour les VP : le vendredi 10 mars 14h en Visio**

-Commission autour de la fête avec tout le CA : **le samedi 11 mars à Agde** (date fixée ultérieurement à cette réunion)

CA le 1<sup>er</sup> avril 9h

CA le 13 mai 9h

Réunion des profs suivie d'un repas le 3 juin Agde

CA le 1 juillet 9h

La secrétaire : Michèle Jégat

Le Président : Stéphane Ravaille